

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2009

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le mardi 31 mars 2009 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Stéphane DECAYEUX, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY.

Avaient donné procuration :

Mesdames et Messieurs Alain PONCHEL à Marie MICHAUT, Norhouda RAHOUDJ à Nicolas DUMONT, Hervé GOURLAIN à Jean-François COCQUET, Francis HENIQUE à Jean-Marie HEMERLE, Catherine DEVOLDERE à Michel BLONDIN, Francis HAMMEL à Stéphane DECAYEUX.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne HAZARD.

Mme Marie-Line BOURGOIS est arrivée à 19 H 30 (point n° 14) et avait donné procuration à M. René DOBREMETS pendant son absence.

Le procès verbal de la séance du 12 février 2009 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : « Réforme des collectivités territoriales – Motion ».

En application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal propose d'élire M. Jean-Marie HEMERLE, Adjoint au Maire, en qualité de président de séance dans le cadre du vote des Comptes Administratifs 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2009.031 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT - MARCHES PUBLICS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2008.023 DU 3/04/2008, ALINEA 4

- MODIFIE comme suit l'article 4 de la délibération 2008.023 du 3 avril 2008 en donnant à M. le Maire délégation, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :

. de fournitures et de services et de travaux d'un montant inférieur au seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.032 - ACTES D'ETAT CIVIL - ADHESION AU TELESERVICE

- DECIDE d'adhérer au téléservice pour les actes d'état civil de la ville d'Abbeville proposé par le Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.033 - CIMETIERE DE LA CHAPELLE - REPRISE DE TERRAIN - DECLASSEMENT

- DECIDE du déclassement de la 3^{ème} section de la plaine W de l'ancien cimetière commun, et de la reprise systématique de toutes les sépultures de ce terrain dont le délai de rotation est arrivé à expiration (Surface de la section : 58 x35 = 2 030 m² - Nombre de concessions : 450 - Date de la 1ère inhumation : 14/04/1976 - Date de la dernière inhumation : 10/08/1999).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.034 - CIMETIERES - VACATIONS FUNERAIRES - REFORME - FIXATION DU TAUX

- FIXE à 20 € le montant unitaire des vacations funéraires conformément à la loi 2008-1350 du 19/12/2008 relative à la législation funéraire. Celles-ci ne constituent pas une recette communale.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.035 - TRAVAUX D'INTERET GENERAL - PARTENARIAT AVEC LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION - CONVENTION

- DEMANDE l'inscription de la ville sur la liste des Travaux d'Intérêt Général prévue par l'article R.131-36 du Code pénal, et APPROUVE la convention à intervenir entre le Service d'Insertion et de Probation de la Somme (SPIP) et la ville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.036 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) - PROGRAMMATION 2009

- ADOPTE le programme d'actions 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – section de fonctionnement, pour un montant total de projets de 1 348 339 € TTC dont une participation de la ville au titre de la politique de la ville de 168 483 €.

- SOLLICITE les financements correspondants auprès de l'Etat et du Conseil Général.

- DECIDE d'assortir les subventions aux associations de conventions financières. Ce conventionnement permettra de mesurer l'utilisation des subventions allouées et leur incidence quant à l'exécution de la politique de la ville.

- PRÉCISE que la programmation CLEA en temps scolaire sera arrêtée en septembre/octobre 2009, en concertation avec l'Inspection Académique, le Conseil Général et la Direction Régionale des Affaires Culturelles et sera imputée sur le budget du CUCS 2009.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.037 - ASSOCIATION "CULTURES DU COEUR PICARDIE" - CONVENTION

- APPROUVE la convention de partenariat triennal entre la ville d'Abbeville et Cultures du Cœur en Picardie, favorisant l'accès aux productions, aux pratiques et aux équipements culturels, artistiques, sportifs, de loisirs et de tourisme éducatif des publics en situation de précarité, dans le cadre d'une politique d'insertion.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.038 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL - CONVENTION VILLE / CHOEUR ALBERT LAURENT

- APPROUVE la convention de partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement communal et le chœur Albert Laurent, pour l'année 2009, renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée ne pouvant excéder 3 années à compter des présentes, en vue de fixer un cadre juridique :

. aux échanges entre les élèves de la classe de chant du Conservatoire à Rayonnement communale aux activités du chœur Albert Laurent,

. à l'organisation des manifestations communes,

. à la mise à disposition de la chapelle du Carmel.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.039 - REALISATION D'UN FILM COURT METRAGE - DEMANDE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT

- DECIDE d'attribuer à M. Benjamin Toussaint, abbevillois de naissance, étudiant à La Femis, Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son située à Paris, une participation financière de 750 € dans le cadre de la réalisation d'un court-métrage.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.040 - LOTISSEMENT INDUSTRIEL ET ARTISANAL RUE RENE DINGEON "LA CAVEE DE VAUCHELLES" - COMMERCIALISATION D'UNE PARCELLE A M. STEPHANE PETIT

- DECIDE la vente d'une parcelle de 3 000 m² environ avant bornage située sur le lotissement industriel et artisanal rue René Dingeon, « La Cavée de Vauchelles », à prendre sur des parcelles de plus grande superficie cadastrées BN 633 et BN 632, au prix de 7,62 € HT/m² à M. Stéphane Petit, 9 bis rue du Château, 80960 Saint Blimont, ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, en vue de la construction de bureaux qui seront loués à la SCM Cabinet Candas, 12 rue Lesueur. Le procès verbal de bornage réalisé par le géomètre expert, précisera la superficie exacte cessible.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.041 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS - FIXATION DU TAUX 2009

- FIXE, pour l'année 2009, le taux de base de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs à 178,35 € par mois.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.042 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2009

- APPROUVE les remboursements de sinistres de diverses compagnies d'assurances.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.043 - SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE - CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS RUE FLOREAL - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS

- ACCORDE sa garantie pour le remboursement de trois emprunts d'un montant total de 1 009 735 € que la Société Immobilière Picarde d'Habitations à Loyer Modéré se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la construction de 9 logements rue Floréal à Abbeville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.044 - VERSEMENT ANTICIPE DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 8 917 711 €.

- DECIDE d'inscrire au budget de la ville 20 941 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de plus de 200 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

- AUTORISE M. le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la ville d'Abbeville s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.045 - RESILIATION AMIABLE DU CONTRAT DE CONCESSION DU 20 JUIN 2005 POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT ET DE SON PLAN DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

- ENTERINE les termes de la négociation ayant conduit à la résiliation du contrat de concession du 20 juin 2005 pour la réalisation et l'exploitation d'un parc de stationnement et de son plan de stationnement sur voirie.

- AUTORISE M. le Maire à engager la dépense au titre, d'une part, des frais engagés par le concessionnaire (197 668, 83 euros HT), d'autre part, de l'indemnisation du manque à gagner d'un montant forfaitaire, ferme et définitif de 375 000 euros HT.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2009.046 - MARCHÉ COUVERT ET DE PLEIN VENT - DROITS DE PLACE

- FIXE les tarifs des droits de place et redevances à compter du 1^{er} avril 2009 comme suit :

Droits de place :

- Emplacements couverts (sous halle et auvents) : Le mètre linéaire sur allée principale, transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 2,20 mètres :

- Non abonné 2,50 € HT
- Abonnement mensuel, pour une séance hebdomadaire..... 6,98 € HT

- Emplacements découverts : Le mètre linéaire sur allée principale, transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 3 mètres :

- Non abonné 2,06 € HT
- Abonnement mensuel, pour une séance hebdomadaire..... 4,94 € HT

Redevances pour raccordement électrique :

- Pour les commerçants n'ayant aucun abonnement électricité individuel sur le marché d'Abbeville :

- Par section de 3 mètres de longueur de vitrines réfrigérées..... 1,56 € HT
- Par meuble réfrigérant..... 1,04 € HT
- Par appareil de cuisson, rôtissoire, ou appareil à résistance, jusqu'à 3 mètres de longueur..... 4,16 € HT
- Pour toute autre installation consommatrice d'électricité (balance, moteur, éclairage, etc.)..... 1,56 € HT

Redevance d'animation :

- Par commerçant abonné ou non et par séance 1,56 € HT

Motion adoptée par 30 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECAEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2009.047 - PERSONNEL - MISE EN CONFORMITE DE L'INDEMNISATION DES HEURES EFFECTUEES LORS D'ELECTIONS

- DECIDE l'indemnisation des heures faites par les agents qui accomplissent des travaux supplémentaires à l'occasion des élections sans pouvoir prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

- PRECISE que lorsque deux élections se déroulent le même jour, une seule indemnité est allouée, que l'indemnité est cumulable avec l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, que les agents employés à temps non complet ou à temps partiel peuvent bénéficier du forfait sans proratisation dès lors que la journée a été effectuée à temps plein et que les bénéficiaires sont les agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.048 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- MODIFIE le tableau des effectifs compte tenu de la pérennisation d'un emploi aidé et de la réussite de deux agents à des concours permettant l'accès à un grade supérieur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.049 - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS

- DECIDE de fixer, en plus du paiement des abonnements, la participation de la ville sur les communications téléphoniques des écoles, à compter du 1^{er} janvier 2009, comme suit :

- . écoles maternelles : participation annuelle de 60 € par école,
- . écoles élémentaires : participation annuelle de 90 € par école comptant un maximum de 5 classes et 150 € par école comptant plus de 5 classes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.050 - SCA HOCKEY SUR GAZON - AIDE D'UN LICENCIÉ POUR ENTRAÎNEMENT AU CREPS DE WATTIGNIES

- DECIDE de l'octroi d'une participation financière de 1 000 € pour l'année 2009 afin de permettre à la jeune Marie Billoré, licenciée au S.C.A Hockey sur Gazon, athlète de haut niveau Espoir, de poursuivre son entraînement au CREPS de Wattignies et sa scolarité au lycée Marguerite de Flandres de Gondécourt.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.051 - STATION DE CAPTAGE DU FOND DE L'HEURE - PERIMETRE DE PROTECTION - LANCEMENT DE L'ETUDE

- APPROUVE le lancement d'une étude géologique définissant les périmètres, prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), dont le coût est estimé à 15 000 € HT, subventionnable par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.052 - PARCELLES BL 389 ET BL 391 IMPASSE DE L'ERMITAGE / M. KRAWCZYK - ECHANGE CONTRE PARTIE PARCELLE BL 393 - ABROGATION DE LA DELIBERATION 2008.119

- ABROGE la délibération n° 2008.119 du 10 juillet 2008 qui n'intégrait pas avec précision la division parcellaire de l'échange de parcelles impasse de l'Ermitage à Abbeville entre la ville et M. Krawczyk,
- DECIDE l'échange des parcelles comme suit :

. surface cédée par M. KRAWCZYK à la ville d'Abbeville : 43m² à prendre sur les parcelles BL 276 qui devient BL 389 pour 33 ca et BL 277 devenant BL 391 pour 10 ca,

. surface cédée par la ville d'Abbeville à M. KRAWCZYK : 177m² à prendre sur la parcelle BL 353 qui devient BL 393 pour 1 a 77 ca.

- APPROUVE l'échange qui se soldera par une somme de 620 euros à la charge de M. KRAWCZYK.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.053 - TAXES D'URBANISME - PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- DECIDE l'application de la taxe pour non-réalisation de place de stationnement, conformément au Code de l'urbanisme, à hauteur de 4 000 €.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECA YEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2009.054 - TAXES D'URBANISME - TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT - MODIFICATION DU TAUX

- DECIDE l'augmentation du taux de la taxe locale d'équipement à 3%, valable 3 ans à la date de son approbation,

- DECIDE l'exonération sur les locaux à usage d'habitation édifiés pour le compte de la commune ou à titre de prestation de services par les organismes d'HLM, et les sociétés d'économie mixte locales ou autres SEM à capitaux publics majoritaires, ou tout organisme de droit privé à vocation sociale.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECA YEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2009.055 - ASSOCIATION NATIONALE DU SOUVENIR DE LA PREMIERE DIVISION BLINDEE POLONAISE - ADHESION

- DECIDE de verser une cotisation annuelle de 20 € à l'association Nationale du Souvenir de la Première Division Blindée Polonaise permettant à la ville d'Abbeville de devenir membre de l'association.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.056 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES AVEC DES ASSOCIATIONS (MAINS GOCH' - ORCHESTRE D'HARMONIE - MAISON POUR TOUS - SOCIETE D'HORTICULTURE - PRELUDE)

- APPROUVE les conventions pluriannuelles devant intervenir entre la ville d'Abbeville et les associations suivantes, dans le but de les accompagner dans le développement de leurs activités et de les associer à des opérations d'intérêt local :

- . Maison Pour Tous,
- . Orchestre d'Harmonie d'Abbeville,
- . Mains Goch',
- . Ludothèque Prélude,
- . Société d'Horticulture.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.057 - OFFICE DE TOURISME - AVENANT A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

- APPROUVE l'avenant à la convention de fonctionnement, conclue entre la ville d'Abbeville et l'Office de Tourisme d'Abbeville, face aux écarts existants pour la taxe de séjour entre les recettes estimées par l'Office de Tourisme et les recettes réellement perçues par la ville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.058 - A) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET PRINCIPAL - RESULTAT DEFINITIF

- ADOPTE les résultats définitifs du compte administratif de l'exercice 2008 du Budget Principal arrêté comme suit :

RECETTES

- Investissement : 5 860 592,95 €
- Fonctionnement : 39 865 320,50 €
- Total : 45 725 913,45 €

DEPENSES

- Investissement : 12 670 840,43 €
- Fonctionnement : 30 386 550,36 €
- Total : 43 057 390,79 €

et faisant ressortir un excédent global brut de + 2 668 522,66 €.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.**

2009.059 - B) COMPTE DE GESTION 2008 - COMMUNE

- APPROUVE le document définitif transmis par le Receveur Municipal qui concorde en tout point avec le Compte Administratif, et arrêté ainsi que suit :

- . Investissement :
- Résultat de l'exercice : - 3 282 682,92 €
- Résultat N-1 : - 3 527 564,56 €
- Résultat cumulé : - 6 810 247,48 €

- . Fonctionnement :
- Résultat de l'exercice : + 2 619 434,16 €
- Résultat N-1 : + 6 859 335,98 €
- Résultat cumulé : + 9 478 770,14 €

Résultat global : + 2 668 522,66 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.060 - C) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

- DECIDE l'affectation définitive du compte 002 « excédent d'exploitation » vers le compte 1068 « réserves » de 3 479 458,96 €, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- DECIDE l'inscription définitive du solde de 5 999 311,18 € en report de fonctionnement,

- PRECISE que l'affectation est identique à celle effectuée lors de la reprise anticipée des résultats dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.**

2009.061 - D) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - RESULTAT DEFINITIF

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008 du service de l'assainissement arrêté comme suit :

| RECETTES | DEPENSES |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - Investissement : 1 339 593,60 € | - Investissement : 1 176 239,91 € |
| - Exploitation : 4 636 649,28 € | - Exploitation : 1 147 456,49 € |
| Total : 5 976 242,88 € | Total : 2 323 696,40 € |

et faisant ressortir un excédent global brut de + 3 652 546,48 € corrigé du solde des intérêts courus non échus de + 1 729,74 €, soit un excédent global brut corrigé de + 3 654 276,22 €.

- DECIDE du report des excédents sur les sections correspondantes et précise que le report des résultats est identique à celui effectué dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.**

2009.062 - E) COMPTE DE GESTION 2008 - ASSAINISSEMENT

- APPROUVE le document définitif transmis par le Receveur Municipal qui concorde en tout point avec le Compte Administratif, et arrêté ainsi que suit :

| * Fonctionnement | * Investissement |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Excédent : 303 399,09 € | Excédent : 111 590,24 € |
| Reprise résultat N-1 : 3 185 793,70 € | Reprise résultat N-1 : 53 493,19 € |
| SOLDE : 3 489 192,79 € | |

->Résultat de clôture : 3 654 276,22 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.063 - F) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - SERVICE DE L'EAU - RESULTAT DEFINITIF

- ADOPTE les résultats définitifs du compte administratif de l'exercice 2008 du Service de l'Eau arrêté comme suit :

| RECETTES | DEPENSES |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - Investissement : 1 480 604,87 € | - Investissement : 1 999 779,99 € |
| - Exploitation : 1 283 636,51 € | - Exploitation : 205 430,67 € |
| Total : 2 764 241,38 € | Total : 2 205 210,66 € |

et faisant ressortir un excédent global brut de + 559 030,72 €.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.**

2009.064 - G) COMPTE DE GESTION 2008 - EAU

- APPROUVE le document définitif transmis par le Receveur Municipal qui concorde en tout point avec le Compte Administratif, et arrêté ainsi que suit :

| * Fonctionnement | * Investissement |
|---------------------------------------|---|
| Excédent : + 114 100,22 € | Excédent : + 516 499,12 € |
| Reprise résultat N-1 : + 964 105,62 € | Reprise résultat N-1 : - 1 035 674,24 € |
| SOLDE : + 1 078 205,84 € | SOLDE : - 519 175,12 € |

-> Résultat de clôture : + 559 030,72 €
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.065 - H) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

- DECIDE l'affectation définitive du compte 002 « excédent d'exploitation » vers le compte 1068 « réserves » de 520 599,41 €, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- DECIDE l'inscription définitive du solde de 557 606,43 € en report de fonctionnement,
- PRECISE que l'affectation est identique à celle effectuée lors de la reprise anticipée des résultats dans le cadre du vote du budget 2009 du service de l'eau.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.**

2009.066 - I) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET LOCAUX INDUSTRIELS - RESULTAT DEFINITIF

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008 du budget locaux industriels arrêté comme suit :

| RECETTES | DEPENSES |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Investissement : 826 931,82 € | Investissement : 126 963,95 € |
| Exploitation : 1 221 157,50 € | Exploitation : 389 245,80 € |
| Total : 2 048 089,32 € | Total : 516 209,75 € |

- DECIDE du report des excédents sur les sections correspondantes et PRECISE que le report des résultats est identique à celui effectué dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.**

2009.067 - J) COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET LOCAUX INDUSTRIELS

- APPROUVE le document définitif transmis par le Receveur Municipal qui concorde en tout point avec le Compte Administratif et arrêté ainsi que suit :

| * Fonctionnement | * Investissement |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Excédent : + 42 208,51 € | Excédent : + 221 317,65 € |
| Reprise résultat N-1 : + 789 703,19 € | Reprise résultat N-1 : + 501 993,96 € |
| Solde : + 831 911,70 € | Solde : + 723 311,61 € |

-> Résultat de clôture : + 1 555 223,31€.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.068 - K) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - CENTRE SAINT SORLIN - RESULTAT DEFINITIF

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008 du budget location Centre Saint-Sorlin arrêté comme suit :

| RECETTES | DEPENSES |
|-----------------------------|---------------------------|
| Investissement : 3 128,20 € | Investissement : 0 € |
| Exploitation : 12 620,26 € | Exploitation : 8 838,10 € |
| Total : 15 748,46 € | Total : 8 838,10 € |

et faisant ressortir un excédent global brut de + 6 910,36 €.

- DECIDE du report des excédents sur les sections correspondantes et PRECISE que le report des résultats est identique à celui effectué dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.**

2009.069 - L) COMPTE DE GESTION 2008 - CENTRE SAINT SORLIN

- APPROUVE le document définitif transmis par le Receveur Municipal qui concorde en tout point avec le Compte Administratif, et arrêté ainsi que suit :

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| . Fonctionnement | . Investissement |
| Déficit : - 1 813,03 € | Excédent : + 2 859,00 € |
| Reprise résultat N-1 : + 5 595,19 € | Reprise résultat N-1 : + 269,20 € |
| SOLDE : + 3 782,16 € | SOLDE : + 3 128,20 € |

-> Résultat de clôture : + 6 910,36 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.070 - M) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - MARCHÉ COUVERT - RESULTAT DEFINITIF

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008 du budget marché couvert arrêté comme suit :

| RECETTES | DEPENSES |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Investissement : 2 492 648,61 € | Investissement : 2 127 438,33 € |
| Exploitation : 97 560,00 € | Exploitation : 87 641,83 € |
| Total : 2 590 208,61 € | Total : 2 215 080,16 € |

et faisant ressortir un excédent global brut de +375 128,45 €.

- DECIDE du report des excédents sur les sections correspondantes.

- PRECISE que le résultat reporté d'investissement est majoré de + 308 857,07 €, et que ce résultat fera l'objet d'une décision modificative pour ajuster les crédits budgétaires.

Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.

2009.071 - N) COMPTE DE GESTION 2008 - MARCHÉ COUVERT

- APPROUVE le document définitif transmis par le Receveur Municipal qui concorde en tout point avec le Compte Administratif et arrêté ainsi que suit :

| | |
|--------------------------------------|---|
| * Fonctionnement | * Investissement |
| Déficit : - 15 081,83 € | Excédent : + 1 535 226,06 € |
| Reprise résultat N-1 : + 25 000,00 € | Reprise résultat N-1 : - 1 170 015,78 € |
| Solde : + 9 918,17 € | Solde : + 365 210,28 € |

-> Résultat de clôture : + 375 128,45 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.072 - O) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES - RESULTAT DEFINITIF

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008 du budget annexe Parc d'Activités des Deux Vallées

| RECETTES | DEPENSES |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Investissement : 478 299,57 € | Investissement : 1 483 126,13 € |
| Exploitation : 469 568,57 € | Exploitation : 469 568,57 € |
| Total : 947 868,14 € | Total : 1 952 694,70 € |

et faisant ressortir un déficit d'investissement de - 1 004 826,56 €.

- DECIDE du report du déficit d'investissement sur la section correspondante et PRECISE que le report de résultat est identique à celui effectué dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.

2009.073 - P) COMPTE DE GESTION 2008 - PARC D'ACTIVITES LES DEUX VALLEES

- APPROUVE le document définitif transmis par le Receveur Municipal qui concorde en tout point avec le Compte Administratif, et arrêté ainsi que suit :

. Investissement

Excédent : + 441 066,69 €
Reprise résultat N-1 : Déficit : - 1 445 893,25 €
SOLDE : - 1 004 826,56 €
-> Résultat de clôture : - 1 004 826,56 €
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.074 - Q) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - CINEMA LE REX - RESULTAT DEFINITIF

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008 du budget Cinéma Le Rex arrêté comme suit :

| RECETTES | DEPENSES |
|-------------------------------|------------------------------|
| Investissement : 127 240,16 € | Investissement : 133 858,46€ |
| Exploitation : 71 346,64 € | Exploitation : 58 598,14 € |
| Total : 198 586,80 € | Total : 192 456,60 € |

et faisant ressortir un excédent global brut de + 6 130,20 €.

- DECIDE du report des résultats sur les sections correspondantes et PRECISE que le report des résultats est identique à celui effectué dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)
M. Nicolas DUMONT n'a pas pris part au vote.**

2009.075 - R) COMPTE DE GESTION 2008 - CINEMA LE REX

- APPROUVE le document définitif transmis par le Receveur Municipal qui concorde en tout point avec le Compte Administratif, et arrêté ainsi que suit :

| . Fonctionnement | . Investissement |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Excédent : + 12 748,50 € | Excédent : + 12 237,70 € |
| Reprise résultat N-1 : 0 € | Reprise résultat N-1 : - 18 856,00 € |
| SOLDE : + 12 748,50 € | SOLDE : - 6 618,30 € |

-> Résultat de clôture : + 6 130,20 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.076 - S) FISCALITE 2009 - VOTE DES TAUX

- APPROUVE les taux selon le coefficient de variation proportionnelle de 1 pour l'exercice 2009 :

- . taxe d'habitation : 16,61 %,
- . foncier bâti : 34,32 %,
- . foncier non bâti : 53,68 %.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 3. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Francis HAMMEL) - (Abstentions : Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN)

2009.077 - T) BUDGET PRIMITIF 2009 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

2009.078 - U) BUDGET LOCAUX INDUSTRIELS 2009 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

2009.079 - V) BUDGET CENTRE SAINT SORLIN 2009 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

2009.080 - W) BUDGET MARCHE COUVERT 2009 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

2009.081 - X) BUDGET SERVICE DE L'EAU 2009 - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

- APPROUVE les décisions modificatives à apporter aux budgets 2009 telles qu'elles sont présentées.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 5. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2009.082 - REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MOTION

- DEMANDE SOLLENNELLEMENT au Président de la République, à son Gouvernement et à tous ceux qui seraient tentés de brader notre région de ne pas toucher à la Picardie et de soumettre tout projet de démantèlement à référendum.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 21 H 20.

Le Maire,

Nicolas DUMONT